

Chaque jour, à vos côtés, au service de la santé

Fin des études ? Premier emploi ? Informez votre Caisse d'Assurance Maladie !

Si vous terminez vos études, il convient d'informer l'Assurance Maladie de votre nouvelle situation et de mettre à jour votre dossier pour continuer à être remboursé de vos frais de santé.

Il en est de même si vous travaillez immédiatement à l'issue de vos études.

Comment déclarer votre changement de situation ?

1/ Téléchargez le formulaire « Demande de mutation » disponible sur ameli.fr et remplissez-le avec les éléments demandés.

2/ Adressez ensuite ce formulaire à la Caisse d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence, accompagné des pièces suivantes :

- une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité),
- un relevé d'identité bancaire pour vos remboursements,
- un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois,
- s'il y a lieu, votre contrat de travail.



***Si vous résidez en Loire-Atlantique, envoyez votre courrier à la CPAM de Loire-Atlantique :
9 rue Gaëtan-Rondeau - 44958 Nantes CEDEX 9.***

Bon à savoir

Si vous rencontrez des difficultés financières, l'Assurance Maladie peut vous faire bénéficier de la CMU complémentaire ou de l'aide au paiement d'une complémentaire santé.

Pour en savoir plus, consultez le site ameli.fr > rubrique Droits et démarches.

Article adressé le 11 octobre 2017